

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,  
Le vingt et un novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 novembre 2018

A l'exception de : Mesdames CARNAC et HUCHET.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du  
Conseil Municipal

21 NOVEMBRE 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **11/ EXERCICE 2018 – ORGANISATION DU VILLAGE ET DES ANIMATIONS DE NOEL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS – CONVENTIONS DE PARTENARIAT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents----29

Votants -----31

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

#### EXPOSE :

Depuis trois ans, la Ville de Pornichet a élaboré un partenariat avec les trois associations de commerçants afin d'organiser, conjointement, les animations de Noël. L'objectif est de renforcer l'attractivité de la Ville, de soutenir l'activité économique et de proposer un programme d'animations à destination des résidents et des vacanciers.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Dans cette perspective, les trois associations de commerçants (association du Dauphin, Espace Nautis et UCAMP) souhaitent s'associer à la Ville pour l'organisation du village de Noël du 14 au 16 décembre 2018, sis place du 18 juin 1940.

Publié le :

L'association du Dauphin organise une « mini-fête foraine », place de la Gare et avenue de Moulins, du 22 décembre 2018 au 5 janvier 2019.

Certifié exact,  
Le Maire,

L'association UCAMP organise le concours de la plus belle vitrine en partenariat avec les commerçants adhérents de l'association.

Jean-Claude  
PELLETEUR

L'association Espace Nautis organise un spectacle de Magie avec la compagnie Jakibourk qui se déroulera dans le hall des paris de l'Hippodrome, le dimanche 9 décembre 2018 à 16h. Le spectacle sera suivi d'un goûter offert aux enfants, un atelier maquillage et la présence du Père Noël. L'entrée est gratuite pour les enfants et de 2,50 € pour les adultes. Vin chaud, chocolats chauds et crêpes seront en vente sur place.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder des subventions exceptionnelles aux trois associations de commerçants réparties comme suit : 1 600 € TTC à l'association du Dauphin, 200 € TTC à l'association UCAMP et 338 € TTC à l'association Espace Nautis. Ces montants correspondent à 10 % des dépenses prévisionnelles communiquées par chaque association.

Par ailleurs, la Ville de Pornichet organise en partenariat avec le Roller Club de Pornichet une descente aux flambeaux ouverte à tous, de la place de la Gare au village de Noël installé place du 18 juin 1940, le samedi 15 décembre à partir de 18h. Le défilé sera sécurisé et encadré par deux agents de la Police Municipale et des bénévoles du Roller Club de Pornichet.

Le Roller Club de Pornichet prend en charge l'organisation de la descente aux flambeaux, ainsi que l'achat des flambeaux.

La Ville prend à sa charge l'achat des sticks lumineux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de partenariat pour l'organisation des animations de Noël.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,  
 ⇒ Vu les demandes formulées par les associations,  
 ⇒ Vu les projets de convention ci-annexés,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 14 novembre 2018,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de subventions exceptionnelles aux trois associations de commerçants réparties comme suit : 1 600 € TTC à l'association du Dauphin, 200 € TTC à l'association UCAMP et 338 € TTC à l'association Espace Nautis. Ces montants correspondent à 10 % des dépenses prévisionnelles communiquées par chaque association.
- Approuve l'achat des sticks lumineux par la Ville de Pornichet.
- Approuve les conventions de partenariat pour l'organisation des animations de Noël avec l'association UCAMP, l'association du Dauphin, l'association Espace Nautis et l'association Roller Club de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à les signer et à en assurer leur exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*